

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**DU MARDI 11 FEVRIER 2020**

Salle des fêtes du Luart

**Conseillers communautaires présents :**

M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Bruno POISSENOT (représentant M. Christian LANDEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT (représentant Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Jeannine VENDÔME.

**Conseillers communautaires excusés :**

M. Eric BARBIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Bruno POISSENOT), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Camille MORIN-BURRE, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), Mme Patricia VILLARMÉ (représentée par Mme Laëtitia VEEGAERT).

**Secrétaire de séance :** M. Claude GRIGNON

**I - COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Le Président donne lecture des décisions n°2019-399 à 2019-420 et 2020-001 à 2020-024 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

**II - DELIBERATIONS**

**1-BUDGET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

*Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires*

**PREND ACTE** du bilan budgétaire 2019 avec comme éléments marquants :

↳ les résultats de l'exercice :

- en fonctionnement, un excédent de : 546 290,66 €

- en investissement, un excédent de : 1 468 581,19 €

↳ les restes à réaliser de la section d'investissement,

↳ quelques indicateurs financiers,

↳ la présentation synthétique des budgets annexes OM, SPANC, ZA Sceaux, Urbanisme et RAM,

↳ les perspectives budgétaires pour 2020 en matière de fiscalité, les dotations, les diverses participations, les effectifs...

↳ les projets de la CCHS :

- la déclinaison des actions de communication dans le cadre de la stratégie d'attractivité,
- l'extension de la zone d'activités du Coutier,
- la poursuite du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- la finalisation de la démarche PLU intercommunal,
- la finalisation des procédures d'AVAP pour les communes de Montmirail et de La Ferté-Bernard,
- l'achèvement de la construction du bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne,
- la poursuite du dossier de Construction du Centre aquatique,
- le lancement d'une étude bilan relative au Programme Local de l'Habitat,
- les travaux de voirie dans les différentes zones d'activités,
- les travaux de réalisation d'un parking public à la zone de la Monge,
- la restructuration du bâtiment CGMP de Tuffé Val de la Chéronne,
- le lancement d'une étude sur la fiscalité et en particulier sur les coefficients de localisation des locaux professionnels,
- l'acquisition de matériel informatique en vue de l'informatisation des Conseils communautaires,

↳ les réflexions relatives à la mise en place d'un règlement d'aides à l'immobilier, la mise en œuvre de la loi engagement et proximité et la mise en œuvre de la loi d'orientation sur les mobilités.

### **PREND L'ORIENTATION :**

↳ de maintenir les taux liés à la fiscalité,

↳ et de reconduire la politique des fonds de concours en inscrivant au budget primitif 2020 un crédit de 450 000 € pour les initiatives communales engagées sur l'exercice 2020.

*M. REVEAU propose au conseil de se prononcer sur le rapport n°2 relatif aux investissements anticipés en fin de séance après présentation de l'ensemble des points à l'ordre du jour.*

### **3-BUDGET : FIXATION DE NOUVELLES DUREES D'AMORTISSEMENT**

*Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires*

**RAPPELLE** que l'article L. 2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « pour les EPCI dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire ». Cet article précise par ailleurs que les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien par l'Assemblée délibérante qui peut toutefois se référer à un barème fixé par arrêté.

**FIXE** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme suit pour le budget général :

Immobilisations	Nouvelles durées
C/21561-Matériel roulant - incendie et défense civile	5 ans
C/21568-Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	2 ans et 5 ans

*Adopté à l'unanimité*

### **4-ADCF : ADHESION POUR L'ANNEE 2020 A « L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE »**

*Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires*

**DECIDE** de reconduire en 2020 son adhésion à l'association « Assemblée des Communautés de France ».

**INSCRIT** de ce fait, au budget primitif 2020 la somme de 3 102 € au compte 6281 – « Concours divers (cotisations...) ».

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette adhésion et à régler le montant de 3 101,91 € au titre de l'adhésion 2020.

*Adopté à l'unanimité*

### **5-CLECT : COMMUNICATION DES MONTANTS PROVISOIRES DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2020**

**EST INFORME** qu'en application du 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant des attributions fiscales pour chaque commune doit être communiqué afin que chacune d'elle puisse intégrer cette donnée pour l'établissement de son budget annuel.

**DECIDE** que pour la première année de fonctionnement du service commun « Affaires juridiques, marchés publics, subventions », les AC ne seront pas minorées du coût prévisionnel de l'utilisation du service par chaque collectivité adhérente. Cependant, la régularisation sur le montant des AC s'effectuera au cours des mois de novembre décembre 2020 en fonction du nombre d'unités de fonctionnement utilisés par chacun.

**PREND ACTE** du montant provisoire des attributions fiscales pour chaque commune tel qu'il figure dans le tableau suivant :

MAIRIE	TOTAL
AVEZÉ	16 297 €
BEILLÉ	109 716 €
BOËSSE LE SEC	95 835 €
BOUËR	24 683 €
CHAMPROND	2 115 €
CHERRE-AU	1 815 247 €
CORMES	75 023 €
COURGENARD	94 701 €
DEHAULT	5 892 €
DUNEAU	42 340 €
GREEZ SUR ROC	4 086 €
LA BOSSE	4 118 €
LA CHAPELLE DU BOIS	91 040 €
LA CHAPELLE ST REMY	69 929 €
LA FERTÉ-BERNARD	2 270 825 €
LAMNAY	29 262 €
LE LUART	89 699 €
MELLERAY	18 546 €
MONTMIRAIL	60 340 €
PRÉVAL	16 064 €
PRÉVELLES	1 023 €
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	27 444 €
SAINT DENIS DES COUDRAIS	3 426 €
SAINT JEAN DES ECHELLES	13 451 €
SAINT MAIXENT	49 694 €
SAINT MARTIN DES MONTS	1 204 €
SAINT ULPHACE	9 723 €
SCEAUX SUR HUISNE	396 156 €
SOUVIGNE SUR MEME	4 554 €
THÉLIGNY	85 910 €
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	434 771 €
VILLAINES LA GONNAIS	130 950 €
VOUVRAY SUR HUISNE	3 030 €
	<b>6 097 094 €</b>

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

**6-RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI DE 1984 EN VUE DE RECRUTER LE RESPONSABLE URBANISME HABITAT**

**RAPPELLE** que suite au départ prématuré de l'actuel titulaire du poste, l'EPCI a relancé une procédure de recrutement en permettant aux attachés territoriaux et principaux et aux ingénieurs territoriaux et principaux de se positionner sur cette offre.

**PREND ACTE** que :

- la procédure a été lancée le 6 décembre 2019 ;
- 6 candidatures ont été enregistrées par la Communauté de communes.
- Aucun agent titulaire du cadre d'emplois d'Attaché territorial ou d'Ingénieur territorial n'a présenté de candidature.

**EST INFORME** qu'après analyse de ces dernières et auditions, il en ressort que la candidature de M. Vincent FARGES est apparue comme la plus adaptée au regard de sa formation (Master I et Master II en Droit de l'Urbanisme) et de son expérience.

**DECIDE** de recruter M. Vincent FARGES sur la base d'un contrat de droit public fondé sur l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, au regard du besoin du service Urbanisme et Habitat, de la particulière technicité exigée, de sa qualification et de son expérience.

**PREND ACTE** que la date d'effet du contrat sera fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

**DECIDE** de fixer la rémunération indiciaire de M. Vincent FARGES par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux grade attaché territorial échelon 4 (IB 525/IM 450).

**PREND ACTE** qu'en complément du traitement indiciaire, M. FARGES bénéficiera d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) fixé par le Président selon les modalités fixées dans la délibération de référence.

**DECIDE** de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en transformant le poste d'ingénieur en poste d'Attaché territorial.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

#### 7-RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN « AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES PUBLICS, SUBVENTIONS »

**RAPPELLE** que dans le cadre de la création du service commun « Affaires juridiques, marchés publics, subventions » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes a intégré un agent fertois, Mme Nathalie DENIS, pour assurer des fonctions de gestionnaire Marchés publics, subventions.

**PREND ACTE** que la commune de La Ferté-Bernard a proposé à la CCHS de l'indemniser à hauteur de 2 195 € correspondant au coût des 19 jours au titre du compte épargne temps de cet agent.

**AUTORISE** le Président ou la Première Vice-présidente à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

#### 8-RAMPE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET PARENTALITE

*Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées*

**PREND ACTE** que le RAMPE communautaire envisage d'organiser une action intitulée « Les écrans... à chaque âge sa pratique » sur la période du 25 au 29 mai 2020.

**EST INFORME** que le RAMPE peut bénéficier d'un accompagnement financier de la CAF par rapport à cette action à hauteur de 80 % du montant de l'opération envisagée (environ 1 200 € HT).

**AUTORISE** le Président à déposer un dossier au titre de l'appel à projet parentalité.

**DECIDE** de solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention au taux maximum.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

#### 9-RAMPE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE STAGE

*Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, petite enfance et personnes âgées*

**RAPPELLE** que la Communauté de communes a autorisé le recrutement d'une stagiaire en formation de Conseillère en Economie Sociale Familiale pour y effectuer son stage d'une durée de seize semaines.

**EST INFORME** qu'il convient de modifier les dates de stage afin de permettre à cette stagiaire de pouvoir assister à l'opération « Les écrans... à chaque âge sa pratique » qui aura lieu du 25 au 29 mai 2020.

**AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention de stage actant le changement de calendrier.

*Adopté à l'unanimité*

## 10-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation

**EST INFORME** du résultat de l'analyse des offres faisant apparaître les propositions économiquement les plus avantageuses au regard du règlement de consultation.

**DECIDE** de retenir les offres des entreprises, à savoir :

Lot	Entreprises	Note prix (50 points)	Note valeur technique (50 points) *	Montant HT
1 - Retrait amiante-plomb	MCM	50/50	50/50	127 784,55 €
2 - Démolition	SAS DIVARE	50/50	26/50	38 047,00 €
3 - Voirie Réseaux Divers	PIGEON TP CENTRE - ILE DE FRANCE	50/50	50/50	225 118,76 €
4 - Gros Oeuvre	SOMARE	50/50	30/50	145 342,63 €
5 - Charpente métallique	DORISON	50/50	30/50	45 572,85 €
6 - Bardage serrurerie	DORISON	50/50	30/50	76 179,73 €
7 - Couverture	DORISON	50/50	30/50	37 652,08 €
8 - Electricité Eclairage extérieur	JCP ELEC	50/50	40/50	44 808,20 €
				<b>740 505,80 €</b>

\* Le critère valeur technique est déterminé à partir de deux sous-critères appréciés par comparaison entre les offres :

- Moyens humains et matériels affectés au chantier et adéquation des matériaux et matériels,
- Gestion environnementale du projet et sécurité du chantier.

**AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants et à régler les frais en découlant.

### Interventions :

- M. TORCHE pour connaître le montant de l'estimation initiale d'AMC.
- M. GUITTET pour répondre que l'estimation était de 590 000 € HT.
- M. TORCHE pour demander si une négociation avec l'entreprise est envisageable.
- M. GUITTET pour répondre qu'il n'est pas prévu de phase de négociation. Le coût au m<sup>2</sup> est de 132 € sachant que pour un bâtiment neuf, cela avoisine les 450 € HT.
- M. TORCHE pour connaître la position du maçon et de la commune de Tuffé Val de la Chéronne.
- M. GUITTET pour répondre que le maçon serait partant mais pas sur toutes les variantes et que pour la commune, il ne peut s'engager sur une hypothèse ou une autre compte-tenu des échéances électorales.
- M. TORCHE pour souligner que depuis mai 2017, la CCHS est propriétaire et qu'aucune rentrée d'argent n'est prévue depuis cette date alors qu'il y a deux occupants.
- M. GUITTET pour répondre qu'il appartiendra aux parties prenantes de trouver un accord sur cette problématique.
- M. NIEL pour demander si les subventions sont garanties.
- M. GUITTET pour répondre par l'affirmative.
- M. TORCHE pour connaître les prix de cession des bâtiments.
- M. GUITTET pour répondre 75 000 € pour le maçon, 300 000 € pour la commune et 230 000 € pour le bâtiment blanc et pour ajouter que la commission s'est prononcée favorablement sur ces montants.
- M. REVEAU pour souligner que nous sommes aujourd'hui à 130 euros du m<sup>2</sup> et que cela est intéressant notamment en raison du soutien de l'Etat.
- M. TORCHE pour demander le montant des subventions sur l'opération.
- M. REVEAU pour répondre 405 000 €.

**Adopté à la majorité – 1 abstention**

## 11-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE LA COMMUNE DE LA FERTE BERNARD EN VUE DE LA CESSION DU BATIMENT BELINK

*Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation*

**PREND ACTE** que dans le cadre d'une opération de cession immobilière d'une partie du bâtiment BeLink sur la commune de La Ferté-Bernard, la Communauté de communes envisage d'acquérir la voie d'accès au bâtiment afin de permettre un double accès audit bâtiment.

**EST INFORME** que le service des domaines a rendu un avis le 3 décembre 2019 dans lequel il retient comme valeur vénale un montant de 5 € HT par m<sup>2</sup>.

**PREND ACTE** que les frais de bornage seront à la charge exclusive de la Communauté de communes.

**VALIDE** l'acquisition de la parcelle D787p d'une contenance de 1 710 m<sup>2</sup> environ au prix de 5 € HT par m<sup>2</sup>.

**MANDATE** l'étude de Me Lévêque à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président ou la Première Vice-présidente à signer l'acte correspondant et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

## 12-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION-VENTE AVEC LA SOCIETE BELINK

*Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation*

**PREND ACTE** que la société BeLink, actuellement locataire, a fait part de son intérêt pour l'achat sous la forme d'une location-vente du bâtiment qu'elle occupe actuellement.

**EST INFORME** que :

- le prix de vente serait de 400 000 € HT et comprendrait le bâtiment pour une surface de 1 001,69 m<sup>2</sup> et le chemin d'accès. Cette location-vente porte sur les parcelles cadastrées : D785p, D786p, D1172 et D787p,
- cette location-vente aurait une durée de 13 ans et trois mois,
- les frais d'acte seraient à la charge de l'acquéreur.

**VALIDE** cette location-vente au profit de la société BeLink Solutions ou toute autre société s'y substituant appartenant à ce groupe.

**PREND ACTE** que :

- o cette location-vente prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- o la durée du contrat est de 13 ans et 3 mois,
- o chaque terme mensuel correspondra à 1/159 du coût total HT,
- o les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- o la société BeLink deviendra propriétaire des parcelles et du bâtiment au terme de ce contrat,
- o ce contrat de location-vente entraîne la résiliation de la convention de location actuelle entre la Communauté de communes et la société BeLink.

**AUTORISE** le Président à signer et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### Interventions :

- M. COUALLIER pour connaître le montant du loyer annuel.
- M. REVEAU pour répondre que le loyer sera de 30 189 € par an environ.
- M. TERRIER pour demander si le coût des travaux de séparation du bâtiment a été évalué.
- M. REVEAU pour répondre que ceux-ci seront d'environ 50 000€.

*Adopté à l'unanimité*

## 13-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

*Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation*

**PREND ACTE** que

- pour assurer un déploiement du dispositif et accompagner l'attractivité du secteur industriel à l'échelle du périmètre du territoire d'industrie de la Vallée de l'Huisne, les Intercommunalité fondatrices ou

EPCI qui s'y sont constitués, comme le Pôle Territorial du Perche souhaitent s'engager dans une démarche conjointe.

- La forme de l'Entente intercommunautaire est la plus adaptée pour identifier et impulser des actions communes,
- Les membres fondateurs ont décidé de s'engager sur cette disposition légale, charge à eux de traduire les opérations définies avec les outils juridiques réservés aux collectivités.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'Entente intercommunautaire et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions :

- M. COUALLIER pour mentionner qu'il est fait état de la société FASSIER qui est située sur la commune de Vibraye.
- M. REVEAU pour répondre que la convention sera modifiée en ce sens et pour ajouter que Vibraye fait partie d'un autre territoire d'industrie à lui seul.

*Adopté à l'unanimité*

**14-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE**

*Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation*

**PREND ACTE** que :

- un programme d'actions mobilisant les acteurs locaux de la Vallée de l'Huisne a été élaboré.
- Ce programme vise notamment à faciliter le recrutement de salariés via le déploiement de formations adaptées et de services aux entreprises et aux salariés du secteur industriel.
- Il s'agit également de simplifier les démarches pour les entrepreneurs et d'encourager les mutations technologiques pour préparer l'industrie percheronne de demain.
- Ces actions constituent le cœur du contrat de territoire d'industrie entre les communautés de communes et le Pôle Territorial du Perche, membres de l'Entente économique intercommunautaire, ainsi que leurs partenaires locaux et les opérateurs nationaux et régionaux intervenant pour le développement des activités industrielles.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat de Territoire d'industrie Vallée de l'Huisne et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

*Départ de M. Jean-Pierre CIRON*

**15-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC « ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES »**

*Rapport présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation*

**RAPPELLE** que la Communauté de communes émet des bons de commande pour la réalisation des prestations dans le cadre du marché pour l'entretien des voiries communautaires.

**PREND ACTE** que le CCAP prévoit qu'une retenue de garantie est applicable sur chaque règlement, type de cautionnement peu adapté au marché.

**DECIDE** de supprimer cette disposition contractuelle du marché.

**AUTORISE** le Président à signer un avenant actant cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

**16-OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH**

*Rapport présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique*

**PREND ACTE** de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :



Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur MARCEL Jean-Claude (Villaines-La-Gonais)	Energie	Très Modeste	24 862 €	20 000 €	21 000 €	2 000 €	10% plafonnés à 3000 €
Monsieur BRUNEAU Claude (Cherré-Au)	Energie	Très Modeste	2 750 €	2 500 €	1 750 €	250 €	10% plafonnés à 3000 €
Monsieur BERTRAND Sébastien (Avezé)	Energie	Intermédiaire	28211,74 €	26 797,46 €	4000 €	4 000 €	20% plafonnés à 4 000 €
Monsieur et Madame BLOT Jean-Pierre (Cherré-Au)	Autonomie	Intermédiaire	5 665,55 €	5 150,50€	773€	773 €	15% plafonnés à 4 000 €
Monsieur COTTEREAU Adrien (Grééz sur Roc)	Energie	Modeste	17 598 €	16 438 €	9 497 €	1 644 €	10% plafonnés à 3000 €
Monsieur et Madame BONTEMPS – GAUTIER Didier (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très Modeste	8 379 €	6 965 €	8 373 €	1 742 €	25% plafonnés à 4 500 €
Monsieur et Madame COCQ Daniel (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très Modeste	8 811 €	8 010 €	5 982 €	2 003 €	25% plafonnés à 4 500 €
Monsieur Gilles GERVAIS (Bouër)	Energie	Très Modeste	21 850 €	20 000 €	14 571 €	2 000€	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur Christophe ROGET (Tuffé Val de la Chéronne)	Energie	Très Modeste	37 243 €	20 000 €	19 500 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur et Madame Raymond POTY (Cherré-Au)	Autonomie	Très Modeste	7 107 €	5 454 €	6 153 €	1 364 €	25% plafonnés à 4 500 €
Madame GAUBERT Marie-Elizabeth (Saint Jean des Echelles)	Autonomie	Très Modeste	5 028 €	4 571,18€	5 028 €	1 143 €	25% plafonnés à 4 500 €
Madame JONES Glenda (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	13 510 €	12 759 €	9 431 €	1 276 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame JEAN Nicole (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	9 986 €	9 231 €	9 986 €	924 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur et Madame JOURNET Maurice (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très modeste	9 173 €	8 004€	5 866 €	2 001 €	25% plafonnés à 4 500 €
Monsieur HADI Noureddine (Cherré)	Energie	Très Modeste	28 231 €	20 000 €	19 163 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur DUNAS Michel (La Ferté-Bernard)	Autonomie	Très modeste	6 930 €	6 043 €	4 597 €	1 511 €	25% plafonnés à 4 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>235 335,29 €</b>	<b>191 923,14 €</b>	<b>145 670 €</b>	<b>26 631 €</b>	



**DECIDE** d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

**VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

*Adopté à l'unanimité*

**17-PROMOTION : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SNCF POUR L'IMPLANTATION D'ECRANS SUR LES QUAIS DE LA GARE DE LA FERTE-BERNARD**

**EST INFORME** que la Communauté de communes a prévu un programme d'actions dont l'installation de deux écrans dans le hall de gare de La Ferté-Bernard dans le cadre de la poursuite de la démarche d'attractivité initiée avec la marque de territoire « Le Perche Émeraude ».

**EST AVISE** que l'implantation de ces écrans permettra la diffusion de visuels, reportages et témoignages auprès de différents publics et ainsi de valoriser les atouts de l'Huisne Sarthoise.

**PREND ACTE** de la nécessité de conclure une convention avec la SNCF afin de pouvoir formaliser cette installation.

**AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante et à régler les frais en découlant.

*Adopté à l'unanimité*

**18-CENTRE AQUATIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE VERSEMENT DES PRIMES AUX QUATRE EQUIPES CANDIDATES**

*Rapport présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports*

**EST INFORME** que :

- le 28 novembre dernier, le jury de concours était réuni pour choisir, parmi 4 candidats, le concepteur du futur équipement aquatique. Après la présentation des projets et des échanges des membres, un vote à bulletins secrets a défini deux lauréats ;
- deux projets ont obtenu le même nombre de voix, nécessitant un échange de questions pour affiner la désignation du candidat lauréat ;
- celles-ci ont été présentées au Jury le 6 janvier 2020
- après une phase de négociation avec les 2 candidats, la CAO s'est réunie le 27 janvier et a attribué le marché au lauréat, le groupement BVL Architectures, Ethis, VP & Green, Maitrys, Atelier Bouvier Environnement, Meta.

**PREND ACTE** qu'en plus de la mission de base dont le taux de rémunération est de 13,30 %, la CAO a décidé de retenir également la mission complémentaire décomposée comme suit :

- Mission EXE partiel :	1,38 %
- Mission SSI :	0,25 %
- Mission Etude STD :	0,21 %
- Mission Etude FLJ :	0,07 %
- Mission signalétique :	0,03 %
- Mission Communication animation 3 D :	0,14 %

soit un taux complémentaire de 2,08 %.

**AUTORISE** le Président à signer le marché avec le groupement BVL Architectures, Ethis, VP & Green, Maitrys, Atelier Bouvier Environnement, Meta.

**PREND ACTE** du taux de rémunération de 15,38 % comprenant le taux de base fixé à 13,30 % et les missions complémentaires s'élevant à 2,08 % pour un montant prévisionnel de travaux fixé à 8 631 000 € HT, soit des honoraires provisoires de 1 327 447,80 € HT.

**DECIDE** d'attribuer la prime de 45 000 € HT à chacun des candidats, étant précisé que pour l'attributaire, la prime est une avance sur honoraires.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**Interventions :**

- M. CLEMENT pour demander si le mode de chauffage de l'eau a été pris en compte.
- Mme JACOB pour répondre que le mode de chauffage demandé est la géothermie.

- M. CLEMENT pour connaître le coût global de l'opération.
- M. REVEAU pour observer que le taux de rémunération correspond aux taux habituels pour ce genre d'équipement. Pour mémoire, au niveau des taux, il faut reprendre des exemples comme la friche de Tuffé on est à 12% et pour la salle de sports de Tuffé Val de la Chéronne, on était à 9,2%.

*Adopté à la majorité – 1 abstention*

#### **19-GEMAPI : DESIGNATION AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE**

*Rapport présenté par M. José PLANS, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI*

**RAPPELLE** que par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2019, le Préfet de la Sarthe a validé l'adhésion de la CCHS au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

**PREND ACTE** de l'obligation de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, conformément à l'article 7 des statuts.

**PROCEDE** au vote :

Nombre de bulletins :	46
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

**DESIGNE** M. Michel PLANS, en qualité de délégué titulaire et M. Michel ODEAU en tant que suppléant.

#### **20-SPANC : VOTE D'UNE SURTAXE DANS LE CADRE DES CONTROLES REALISES PAR LA SAUR**

*Rapport présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement*

**RAPPELLE** qu'un nouveau contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 25 mars 2022 a été signé avec la société SAUR pour les communes historiques du territoire communautaire (hors les 9 nouvelles communes).

**PREND ACTE** de la nécessité de définir les frais de gestion pour couvrir les dépenses de ce contrat.

**DECIDE** de fixer les frais de gestion et donc la surtaxe à 5,79 € HT pour tous les types de contrôle.

*Adopté à l'unanimité*

#### **2-BUDGET : REALISATION D'INVESTISSEMENTS ANTICIPES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

*Rapport présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et prospectives budgétaires*

**DECIDE** de procéder sur le budget général, à la réalisation des investissements anticipés suivants et ce, dans la limite du quart des investissements de l'exercice précédent hors remboursement de la dette, soit, pour 2019 : 1 007 089 €.

COMPTE	OPERATION	INTITULE	TTC
2088 - Autres immobilisations incorporelles		Réalisation de supports de communication pour la Communauté de communes (Marque Perche Emeraude : clips vidéo)	18 000 €
2111 - Terrains		Acquisition terrains Belink	11 000 €
2183 - Matériel de bureau et informatique		Acquisition de 4 écrans pour les besoins de la Communauté de communes (service urbanisme et service affaires juridiques)	900 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		Réalisation de supports de communication pour la Communauté de communes (Marque Perche Emeraude : kakémono et installation écrans à la gare de La Ferté-Bernard)	17 000 €
2313 - Constructions	3717- Réhabilitation friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne	Travaux	889 000 €
2315 - Installations, matériel et outillages technique		Travaux augmentation puissance électrique Ajeux et Monge (Souriau)	12 500 €
2318-Autres immobilisations corporelles en cours		Murs et portail Dupuy	36 000 €

**DECIDE** d'arrêter la liste des investissements anticipés pour le budget communautaire conformément au tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H24.*

Le 2 mars 2020

Le Président

M. Didier REVEAU

